



EVREUX

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2021 / 2022

Sont Concernés :

- ▶ **LES ENFANTS NÉS EN 2018**
Entrant en 1^{ère} année de maternelle et qui n'ont pas reçu de courrier du service Vie Scolaire.
- ▶ Les nouveaux arrivants sur Evreux.

Où s'inscrire et quand ?

- ▶ Auprès des points d'accueil : dans les mairies annexes de votre quartier ou à l'accueil Petite Cité
- ▶ **Du 1^{er} au 12 mars 2021** (aux horaires habituels d'ouverture).

Se munir des documents suivants

Livret de famille, ou extrait d'acte de naissance, justificatif de domicile de février 2021 : Quittance téléphone, EDF/GDF ou contrat de bail signé.

En cas de séparation : copie intégrale de l'ordonnance du juge ou tout justificatif officiel ou bien en l'absence de jugement, attestation sur l'honneur du parent n'ayant pas la garde autorisant la scolarisation sur Evreux.

Si une demande de dérogation est formulée, les parents doivent :

Inscrire impérativement leur enfant à l'école du secteur.

Retirer un formulaire de demande de dérogation auprès des mairies annexes, et le retourner jusqu'au **2 avril 2021** dernier délai au Service Vie Scolaire (cachet de la poste faisant foi).

La commission de dérogation se réunira **mi-mai 2021** et la décision (favorable ou défavorable) sera notifiée aux parents après cette réunion par courrier, aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

evreux.fr



VOS ENFANTS VONT..

**fréquenter la cantine,
les études surveillées, les centres de loisirs.**

- ▶ **PAYEZ SELON VOS RESSOURCES** en remplissant le dossier de quotient familial

Les dossiers sont à retirer

- ▶ Auprès des points d'accueil : dans les mairies annexes de votre quartier ou à l'accueil Petite Cité

Se munir des documents suivants

- ▶ Attestation de paiement de la CAF.
- ▶ Dernier avis d'imposition ou non imposition.
- ▶ 2 justificatifs d'adresse récents différents (loyer, EDF, tél)

En cas de séparation : copie intégrale de l'ordonnance du juge ou tout justificatif officiel ou bien en l'absence de jugement, attestation sur l'honneur du parent n'ayant pas la garde autorisant la scolarisation sur Evreux.

- ▶ Copie du justificatif en cas de prise en charge par un organisme de tutelle.
- ▶ Les familles qui ne prétendent pas à une catégorie préférentielle ou qui résident hors Evreux doivent fournir uniquement un justificatif de domicile avec le dossier.